

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

Toulouse, le - 2 AOUT 2019

**Pôle Patrimoine et architecture**

Service Architecture

Affaire suivie par : Daniel Schaad

Téléphone : 05 67 73 21 05

Courriel : daniel.schaad@culture.gouv.fr

LR/AR

**Réponse au site de Toulouse**

32, rue de la Dalbade

BP 811

31080 Toulouse Cedex 6

Monsieur le Maire,

La 1<sup>ère</sup> section de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA), réunie le 4 juin 2019, a examiné le dossier relatif à la création de l'AVAP de Revel (Haute-Garonne), commune intégrée à la communauté de communes Lauragais Revel et Sorèzois compétente en matière de PLU. A la date d'approbation de cette AVAP, celle-ci deviendra de fait un site patrimonial remarquable (SPR), conformément à la loi LCAP.

Les membres de la CRPA ont émis, à l'unanimité des voix, un avis favorable au projet d'AVAP, assorti des recommandations suivantes :

- Mentionner la liste des sites archéologiques dans le rapport de présentation.
- Dans la zone 1 : L'aluminium devra être proscrit sur les immeubles d'accompagnement.
  - . Les tracés du rythme parcellaire devront être préservés,
  - . Le recours aux tropéziennes, toléré, devra être mieux encadré.
- Dans la zone 2 : La qualité architecturale et paysagère du lieu devra être préservée en respectant l'équilibre entre le bâti et le non bâti.

L'étape suivante consistera à engager la consultation des personnes publiques associées. A l'issue de cette consultation, une enquête publique sera diligentée par l'autorité compétente en matière de PLU(i). Le dossier soumis à l'enquête devra comporter le projet d'AVAP ayant donné lieu à un avis de la CRPA, le procès-verbal de la CRPA, ainsi que les observations des personnes publiques associées.

Au terme de l'enquête publique et avant de recueillir l'accord du préfet du département, le projet modifié fera l'objet d'une consultation de la commission locale AVAP et de mesures de publicité.

Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information souhaité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de région et par délégation,  
Le Directeur régional des affaires culturelles

Pour le ~~Directeur régional~~  
~~des affaires culturelles~~  
Le Directeur du pôle patrimoine  
et architecture  
**Michel VAGINAY**

Monsieur Etienne THIBAUT  
Maire de Revel  
Hôtel de Ville  
20 rue Jean Moulin  
31250 - REVEL

Copie : Préfecture de la Haute-Garonne – UDAP de la Haute-Garonne – Communauté de communes Lauragais Revel et Sorèzois – Atelier Architecture Rémi Papillault